

## DÉCISION N° 576 / 2025

confiant mandat spécial à Madame Martine NICOLAS

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Martine NICOLAS, Conseillère déléguée de l'Eurométropole de Metz, pour participer au salon POLLUTEC qui se déroulera les 8 et 9 octobre 2025 à Lyon.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 12 5 SEP. 2025

Le Président

A large, stylized blue ink signature, likely of François Grosdidier, is written over a horizontal line.

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Conseiller Régional du Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250925-Decis576-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

